

# Évaluation et prévention de la perte d'autonomie : vers des pratiques plus coordonnées ?

Le 27 mars  
2019  
9h30 – 16h30

Espace  
Charenton



Inscription en ligne sur : [www.journee27mars.fr](http://www.journee27mars.fr)  
Renseignements : [info@journee27mars.fr](mailto:info@journee27mars.fr)

**9H30 - 10H : ACCUEIL CAFÉ**

**10H - 10H30 : OUVERTURE CROISÉE :**

**GÉRARD RIVIÈRE, PRÉSIDENT DU CA DE LA CNAV**

**ANNE BURSTIN, DIRECTRICE DE LA CNSA**

**TEMPS 1**

## **LA RECONNAISSANCE DE L'ÉVALUATION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES**

L'article 7 de la loi adaptation de la société au vieillissement a posé le principe d'une reconnaissance mutuelle des évaluations (GIR) de la perte d'autonomie des personnes âgées entre les caisses de retraite de sécurité sociale et les départements, permettant de simplifier le parcours des personnes âgées notamment en évitant la multiplicité des évaluations et en favorisant une mise en place plus rapide des aides. Cette reconnaissance suppose une harmonisation des pratiques d'évaluation et une définition des modalités de mise en œuvre entre les acteurs concernés.

**10H30 - 12H : TABLE RONDE N° 1**

**La reconnaissance mutuelle des évaluations de la perte d'autonomie des personnes âgées entre les caisses de retraite et les départements : cadres de référence et mise en œuvre**

### **Les référentiels**

- Cecilia Endrino, chargée de mission appui aux EMS APA à la CNSA
- Frédérique Garlaud, directrice nationale de l'action sociale de la Cnav

### **Partage de pratiques professionnelles**

- Jean-François Capo-Canellas, directeur de l'action sociale de la Carsat Normandie
- Maryvonne Gasperini, conseillère technique à la direction de la coordination et du développement social du Conseil départemental du Calvados
- Isabelle Moesch, chef de projet au Pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne-Franche-Comté



**Questions de la salle**

**12H : PRISE DE PAROLE DES GRANDS TÉMOINS :**

**DOCTEUR ALAIN COLVEZ ET DOCTEUR JEAN-PIERRE AQUINO**

**12H15 - 14H : DÉJEUNER SUR PLACE OFFERT**

**TEMPS 2**

## **DÉPLOYER LES ACTIONS COLLECTIVES DE PRÉVENTION EN S'ASSURANT DE LEUR QUALITÉ**

Les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie sont un des dispositifs phares de l'action interrégime des caisses de retraite, conçues dans le cadre d'un partenariat avec Santé publique France. Déployées depuis 2010 avec la mise en place de structures interrégimes dédiées aux actions collectives de prévention dans tous les territoires à une maille régionale, c'est en 2017 plus de 265 000 retraités qui ont participé à ces actions sur l'ensemble du territoire.

Depuis la loi adaptation de la société au vieillissement, les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ont pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus autour d'une stratégie commune. Ces dispositifs se développent et se renforcent depuis leur déploiement en 2016, autour notamment des actions collectives de prévention (96 M€ financés en 2017 par les membres de la conférence pour plus de 120 000 actions réalisées).

Comment poursuivre le déploiement de ces actions tout en s'assurant de leur qualité et de la cohérence des financements ?

### **14H - 15H : TABLE RONDE N° 2**

#### **L'objet des actions collectives de prévention**

- Léa Boillaut, chargée de développement de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté
- Claire Davy, cheffe de projet parcours de santé des personnes âgées, ARS Île-de-France
- Emmanuelle Hamel, responsable de l'unité personnes âgées et populations vulnérables à Santé publique France
- Sylviane Le Saux, directrice de la solidarité et des risques professionnels de la CNRACL
- Camille Raynaud, chargée de mission conférence des financeurs au Conseil départemental des Hautes-Alpes



**Questions de la salle**

## **15H - 16H : TABLE RONDE N°3**

L'innovation et les actions collectives de prévention : dans les thèmes, dans le financement, dans les outils

- Catherine Schumeng, chef de service à la direction de la politique de l'autonomie au Conseil départemental de la Moselle
- Manon Bonnet, chargée de mission « animation des conférences des financeurs » à la CNSA
- Pierrick Chaussée, directeur adjoint en charge de l'action sociale de la Carsat Aquitaine
- Jean-Louis Deutscher, directeur de l'association Label Vie
- Catherine Lachaussée, responsable métier de la direction nationale de l'action sociale de la Cnav
- Magalie Rasclé, directrice de l'action sociale de la MSA

### **Questions de la salle**

## **16H - 16H15 : PRISE DE PAROLE DES GRANDS TÉMOINS : DOCTEUR ALAIN COLVEZ ET DOCTEUR JEAN-PIERRE AQUINO**

## **16H15 - 16H35 : CONCLUSION CROISÉE : RENAUD VILLARD, DIRECTEUR DE LA CNAV MARIE-ANNE MONTCHAMP, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE LA CNSA**

*Animation de la journée par Estelle Camus de l'Observatoire national de l'action sociale*

---

ESPACE CHARENTON  
327 rue de Charenton – Paris 12<sup>e</sup>

---

